

Vu que, dans la conjoncture mondiale actuelle, aucun conflit ne saurait être circonscrit et qu'il s'étendrait probablement au monde entier, il semble impérieux de procéder à des consultations. De même, il est oiseux de parler de l'amélioration des méthodes de consultation. Ces méthodes existent, elles sont dûment établies. Ce qui manque, c'est la volonté de s'en servir. Quand on pense à la gravité de la situation de Berlin, qui peut dégénérer en conflit n'importe quand, on reconnaît du même coup l'absolue nécessité de prévoir qu'il y aura une consultation la plus large possible avant que l'une ou l'autre des puissances prenne une initiative quelconque.

Notre parti est du même avis que le ministre à propos de l'opportunité de prendre l'initiative à l'heure actuelle. Les puissances occidentales ont une excellente occasion de prendre l'initiative, non pas sur le plan militaire, mais sur le plan diplomatique, de promouvoir les possibilités de désarmement et de compréhension. Il serait peut-être bon de lancer de nouveau l'idée d'un dégagement militaire en Europe centrale et de faire à propos de Berlin et de l'Europe centrale ce qui a été fait à propos de l'Autriche; il pourrait être possible d'obtenir que l'Est et l'Ouest se retirent de certaines régions et par là même diminuent les risques de tension.

Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé que le ministre nous parle davantage de la question de faire de l'OTAN une puissance nucléaire. Il a fait quelques remarques sur l'opportunité d'avoir des missiles à rayon d'action moyen et sur les problèmes concernant la réglementation des armes. Il me semble que le gouvernement canadien aurait dû exposer un point de vue précis à cet égard. Avant le départ du ministre pour la conférence, je lui avais demandé s'il pouvait nous assurer que le Canada résisterait à toute tentative de faire de l'OTAN une puissance nucléaire car, je suis d'accord avec le ministre, des deux côtés, la puissance de dissuasion est assez massive pour diminuer la probabilité d'une guerre nucléaire. Le rôle le plus efficace que le Canada puisse assumer est probablement de fournir des armes traditionnelles, et notre parti estime que notre pays amoindrirait l'autorité morale dont il jouit s'il acceptait que l'OTAN devienne une puissance nucléaire.

Monsieur l'Orateur, l'exposé du ministre et les observations des autres chefs de parti font ressortir la nécessité d'un débat sur les affaires extérieures, d'une réunion du comité des affaires extérieures, ou de la formation d'un comité de défense, moyens nous donnant l'occasion de débattre quelques-uns des problèmes très importants qui se posent à l'humanité et qui intéressent sa survivance.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui découle de la déclaration qu'il a faite au début de l'après-midi. A-t-il été question, à la réunion de l'OTAN, de l'attitude prise par le Portugal à l'égard de ses colonies d'Afrique occidentale, surtout de l'utilisation de matériel fourni aux termes de l'OTAN?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires étrangères du Portugal a fait une déclaration sur la situation en Angola mais je ne crois pas que la question ait été examinée plus à fond.

(Plus tard)

M. David Lewis (York-Sud): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dira-t-il à la Chambre si la résolution qui a été adoptée vendredi dernier à la session plénière des Nations Unies relativement à la conduite du Portugal dans ses colonies, a fait l'objet des discussions au Conseil de l'OTAN? Dans ce cas, a-t-on songé à mettre en pratique la demande portant que la vente et la fourniture d'armes et d'équipement militaire au gouvernement du Portugal soit arrêtée?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, j'étais voisin de table du ministre des Affaires étrangères du Portugal à l'un des dîners et nous avons longuement discuté du problème d'Angola. J'ajoute que la question n'est pas tranchée aussi nettement qu'elle nous semble d'ici.

Pour ce qui est de la résolution, elle comportait une disposition selon laquelle aucun pays membres de l'OTAN n'aurait pu fournir d'armes au Portugal. Évidemment, le Portugal est membre de l'OTAN. Le Canada, soit dit en passant, ne fournit aucune arme au Portugal depuis environ deux ans, mais ne pourrait pas, en toute justice pour les autres partenaires de l'OTAN, appuyer une telle résolution. Le Canada s'est donc abstenu.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

RENOI DE BILLS DE DIVORCE AU COMITÉ DU RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, du consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que les bills de divorce SD-28, Loi pour faire droit à Marie-Claire-Rolande Dubois, SD-36, Loi pour faire droit à Hale Calvin Reid, SD-446, Loi pour faire droit à Daisy Emily Dorothy Pearl Ryan, et SD-447, Loi pour faire droit à Elizabeth Peck, soient déferés au comité permanent du Règlement avec les rapports y relatifs déposés par l'examina-